

# Modalités de l'opération « Vente à Prime Pro »

## Du 15/11/2021 au 28/11/2021 inclus

### Article 1 : Organisation

La Poste, société anonyme au capital de 3 800 000 000, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 356 000 000 ayant son siège - 9 rue du Colonel Pierre Avia - 75015 PARIS- représentée par le service Direction du numérique - 62 rue Camille Desmoulins- 92130 Issy les Moulineaux (ci-après la « Société Organisatrice »), organise du 15/11/2021 à 0h00 au 28/11/2021 à 23h59, une opération commerciale intitulée « Vente à prime Pro » (ci-après « l'opération »). Les présentes modalités ont pour objet de définir les droits et obligations de la Société Organisatrice et des participants à l'opération. La participation à l'opération implique l'acceptation pleine et entière des modalités par les participants et son application par la Société Organisatrice.

### Article 2 : Participation

Offre réservée aux personnes majeures résidant en France métropolitaine ou dans les DOM pendant le déroulement de l'opération. Offre limitée à une participation par compte-client, autrement dit les participants ayant passé plusieurs commandes durant la période de l'opération ne pourront recevoir qu'une seule prime. La Société Organisatrice se réserve le droit de demander à tout participant de justifier de ces conditions. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier ne pourra prétendre à l'obtention de la prime

### Article 3 : Déroulement de l'opération

L'opération se déroule du 15/11/2021 à 0h00 au 28/11/2021 à 23h59.

Pour être éligible à l'opération, les participants devront :

- Effectuer une commande réglée et validée sur la « Boutique Professionnelle » accessible l'adresse <https://www.laposte.fr/professionnel/>, hors produits Marketplace, pendant le déroulement de l'opération soit du 15/11/2021 à 0h00 au 28/11/2021 à 23h59 :
  - d'un montant minimum de 100€ TTC et maximum de 199,99€ (frais de livraison inclus) pour être éligible à une prime de 10€.
  - d'un montant minimum de 200€ TTC et maximum de 299,99€ (frais de livraison inclus) pour être éligible à une prime de 20€.
  - d'un montant minimum de 300€ TTC (frais de livraison inclus) pour être éligible à une prime de 30€.
  - d'un montant minimum de 400€ TTC (frais de livraison inclus) pour être éligible à une prime de 40€.
  - d'un montant minimum de 500€ TTC (frais de livraison inclus) pour être éligible à une prime de 50€.

Cette commande ne devra ni n'être annulée ni échangée.

- Saisir le code avantage **WEPRO10** sur la page de paiement de La Boutique
- Se rendre sur la page <https://jeux.laposte.fr/pro/> avant le 30/11/2021 pour demander sa prime
- Renseigner l'ensemble des champs du formulaire au format exigé. À noter que le numéro de commande est à récupérer sur l'email de confirmation de commande ou sur l'espace client de la « **Boutique Professionnelle** » - rubrique « **Mes commandes** ».

Toute participation frauduleuse ou la présence d'informations incorrectes dans le formulaire entrainera l'annulation de la participation.

#### **Article 4 : Attribution de la prime**

L'attribution de la prime est limitée aux premiers participants, dans la limite d'un total de 30 000€ de prime et à 50€ de prime maximum par participant, ayant respecté les modalités de l'opération. Au-delà, les participants bien qu'étant éligibles à l'offre ne pourront prétendre à l'attribution de la prime ou à un quelconque dédommagement. Si l'ensemble des conditions de participation sont respectées, les participants recevront leur prime par email dans un délai de 60 jours maximum suivants la date de fin de l'opération, soit avant le 28 janvier 2022. La prime est remise sous la forme d'une e-carte cadeau d'une valeur de 10€, 20€, 30€, 40€ ou 50€ selon les conditions de l'article 3 à utiliser sur le site <https://www.wedoogift.com> Les e-carte cadeaux sont valables 1 an après l'activation de la carte. Les conditions générales de vente de la carte cadeau se trouveront dans l'email reçu par les participants ayant obtenu une prime. La Société Organisatrice se réserve le droit de modifier à tout moment les primes attribuées et fournir des dotations de valeur équivalente.

#### **Article 5 : Données personnelles**

Les clients sont informés de ce que les informations nominatives recueillies dans le cadre de cette opération sont strictement nécessaires pour y participer. Les coordonnées des clients sont traitées informatiquement. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, chaque client dispose d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations nominatives le concernant, qu'il peut exercer à l'adresse suivante : La Poste - DIRECTION DU NUMÉRIQUE - 62 rue Camille Desmoulins - 92130 Issy les Moulineaux

#### **Article 6 : Acceptation – Modification – Réclamation**

La participation à la présente opération suppose l'acceptation sans réserve de ce règlement par les clients. La Poste se réserve le droit de proroger, de modifier, écourter ou annuler la présente Opération ainsi que les primes attribuées. Sa responsabilité ne saurait en aucun cas être engagée de ce fait. En cas de réclamations, pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être transmises à la société organisatrice avant le 12 décembre 2021, à l'adresse suivante La Poste - DIRECTION DU NUMÉRIQUE – Opération Vente à Prime Pro - 62 rue Camille Desmoulins - 92130 Issy les Moulineaux (timbre remboursé sur demande au tarif lent en vigueur dans la limite d'une demande par foyer : même nom, même adresse).

#### **Article 7 : Litiges - Droit applicable**

La présente opération est soumise au droit français. Toute contestation, notamment à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution des présentes, sera de la compétence de la juridiction de droit commun territorialement compétente.